



BULLETIN D'INFORMATION

N° 158 Mars 2014

LES ACCORDS D'EVIAN, TRAITÉ OU CHIMÈRE ?

Ces accords bipartites signés le 18 mars 1962, censés mettre fin à la guerre d'Algérie et devant sauvegarder les droits élémentaires des français d'Algérie n'ont jamais été respectés !



Le gouvernement français était représenté par Louis Joxe accompagné de Bernard Tricot, Roland Cadet, Yves Roland-Billecart, Claude Chayet, Bruno de Leusse, Vincent Labouret, Jean Simon, Hubert de Seguins Pazzis, Robert Buron, et Jean de Broglie.

La délégation FLN était menée par Krim Belkacem accompagné de Taïeb Boulharouf, Saad Dahlab, Mohammed Ben Yahya, Krim Belkacem. Amar Benaouda, Redha Malek, Lakhdar Ben Tobbal, M'Hammed Yazid et Chawki Mostefai.

95, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS
mafa.pn@orange.fr
www.mafa-pn.fr

MAFA

Téléphone : 01 45 26 29 33
Fax : 01 40 16 91 91



N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE INTERNET

Pour cela il faut taper l'adresse suivante :

www.mafa-pn.fr

Vous pouvez également nous écrire par mail à l'adresse suivante :

mafa.pn@orange.fr



Nous espérons vous compter toujours plus nombreux à nous lire et à nous rejoindre dans notre combat et nos revendications.

La force d'intervention d'une association se mesure au nombre de ses adhérents !



APPEL COTISATION 2014

(Décision du Conseil d'Administration du 20.01.2009)

50 € pour les adhérents retraités

80 € pour les adhérents actifs

100 € et plus pour les adhérents de soutien

La M. A. F. A. a besoin de votre soutien, nous vous demandons de régler votre cotisation 2014 dès que possible. D'avance nous vous en remercions.

Par chèque libellé à l'ordre de la M. A. F. A.



Coupon à retourner à la MAFA avec votre paiement
(95, rue d'Amsterdam 75008 PARIS)

Nom – Prénom

Adresse

Cotisation 2014 envoyée le La somme de €

Par chèque n°

Signature





L'EDITO DU PRESIDENT

Quelques dates :

- 26 août 2010 : ordonnance présidentielle publiée au Journal Officiel de la République algérienne, officialisant le refus de l'Algérie d'indemniser les français dépossédés de leurs biens après l'indépendance. Cette ordonnance présidentielle est en contradiction flagrante avec le texte dit des « Accords d'Evian » qui stipule « leurs droits de propriété seront respectés. Aucune mesure de dépossession ne sera prise à leur encontre sans l'octroi d'une indemnité équitable préalablement fixée » *. Les accords d'Evian ont pourtant été considérés dans de nombreuses décisions de justice comme des accords internationaux !
- Dans un courrier daté du 30 avril 2012 adressé à Jean Pierre SEROIN et Jean Félix VALLAT, le candidat François HOLLANDE s'engageait s'il était élu à ré ouvrir le dossier de l'indemnisation.
- Décembre 2012 : visite officielle en Algérie du Président de la République Française nouvellement élu.
- En prolongement de ces visites, signature d'accords économiques franco-algériens et nomination d'un « Monsieur Algérie » en France en la personne de Jean Louis LEVET, haut responsable à la coopération industrielle et technologique avec l'Algérie et d'un « Monsieur France » en Algérie en la personne du ministre algérien de l'industrie.
- 16 et 17 Décembre 2013 : visite officielle en Algérie du Premier Ministre Jean Marc AYRAULT accompagné de neuf ministres afin d'avoir, je cite « une relation apaisée avec l'Algérie » et de dynamiser les relations économiques entre les deux pays.
- Loi de finances initiale pour 2014 : suppression de l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre Mer (A.N.I.F.O.M)
- 2014 : suppression annoncée de la Mission Interministérielle aux Rapatriés (M.I.R)

Que deviennent les français d'Algérie dans ce contexte ? Comment seront traités nos problèmes non encore résolus tels que le solde de l'indemnisation, les derniers dossiers de réinstallés, la sauvegarde de nos cimetières ?

Pour sauvegarder notre mémoire et l'oeuvre ultramarine de nos parents, pour lutter contre les injustices morales et matérielles qui nous ont été faites, nous avons besoin de votre soutien et de votre fidélité.

Soyez assurés que la MAFA ne laissera pas ses compatriotes devenir les oubliés de l'Histoire !

Le Président de la MAFA

Jean Félix VALLAT

Fidélité
Votre

* ACCORDS D'EVIAN / Titre II – DES DROITS ET LIBERTES DES PERSONNES ET DE LEURS GARANTIES – DISPOSITIONS CONCERNANT LES CITOYENS FRANÇAIS DE STATUT CIVIL DE DROIT COMMUN (LES PIEDS NOIRS) – alinéa b)



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE LE 4 décembre 2013 AU SIEGE DE L'ASSOCIATION
LE SECRETAIRE GENERAL FREDERIC TAVERA

Rapport d'activité

Le Président ouvre la séance en remerciant l'ensemble des adhérents et administrateurs présents, en rappelant l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Rapport d'activité
- Approbation du rapport d'activité
- Rapport financier
- Approbation des comptes
- Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration
- Questions diverses

- ***Rapport d'activité***

Le conseil d'administration de votre association s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2013 : février, juin et octobre.

Le conseil du 14 février a abordé nos actions de communication : notre bulletin, support de diffusion essentiellement à destination de nos membres, les relations avec les autres organisations représentatives des français d'Algérie, les rencontres avec les services de l'Etat et les hommes politiques, la tenue du colloque du 14 mars. Nous avons également abordé les actions juridiques de fond relatives aux indemnisations restant à obtenir, les mesures d'économie à prendre pour maintenir les marges de manœuvre de votre association dans cette phase de contraction générale.

Le conseil du 11 juin est revenu sur le contenu du colloque à caractère mémoriel et historique qui s'est tenu le 14 mars 2013 à l'Assemblée Nationale, Malgré la qualité du contenu et la fréquentation qui a dépassé la centaine de personnes présentes, la diffusion et l'intérêt manifestés post manifestation restent restreints.

Nous maintenons néanmoins cet axe de communication qui s'inscrit dans une stratégie plus large de réhabilitation de l'histoire française en Algérie. Par ricochet, ces colloques développent notre notoriété et notre représentativité, qui peuvent à la fois contribuer au regroupement avec d'autres associations et renforcer notre rôle dans le débat relatif aux compléments d'indemnisation restant à obtenir.

L'un des autres enjeux est celui de notre présence dans les échanges de tous ordres ayant lieu entre les deux rives de la Méditerranée. L'accumulation de données et de comportements que représente les français d'Algérie nous met, à minima, sur un pied d'égalité avec d'autres populations qui revendiquent le rôle d'interface dans le co-développement franco-africain ou nord africain.

Le conseil du 3 octobre a été essentiellement consacré à l'accueil de Gilles DUPIN, Président du groupe MONCEAU et Guy CLAISSE, dirigeant d'un cabinet conseil en droit public, qui va structurer notre réflexion et notre action juridique en direction du complément d'indemnisation à obtenir.

Nous avons également défini les actions adaptées, à la mesure de nos moyens, pour contrecarrer les visées gouvernementales d'effacement progressif des structures institutionnelles de prise en compte des français d'outremer.

internes élaborés. Pour l'essentiel, il semblerait que les enjeux liés aux liens à tisser avec les populations de la rive sud de la Méditerranée, compte tenu de son dynamisme démographique, contribuent à l'effacement progressif, voire au remplacement des mémoires liées à la présence française.

- **Approbation du rapport d'activité**

L'assemblée générale a approuvé le rapport d'activité à l'unanimité.

- **Rapport financier**



Le trésorier, Michel GRATTIER



Le contrôleur des comptes, François CARREGA

Compte tenu des restrictions de soutiens financiers et de la perte d'adhérents, votre conseil s'attache à mettre en place plus de rigueur dans la gestion de nos ressources.

Nous sommes ainsi amenés à renégocier certaines charges (loyer, assurances) et à restreindre nos coûts de personnel, de déplacement et de représentation.

La trésorerie reste néanmoins positive, mais notre marge de manœuvre ne nous met pas en situation d'engager des opérations d'envergure.

Comme cela a été annoncé au cours de l'Assemblée générale, nous allons demander à pouvoir bénéficier des mécanismes fiscaux liés au mécénat, comme le font déjà plusieurs associations de français d'Algérie.

- **Approbation des comptes**

L'assemblée générale a approuvé les comptes présentés à l'unanimité.

- **Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration**

Les mandats de BOUALEM Emmanuelle, BOUZEREAU Norbert, CARREGA François, CROS DE COUFFLE Christiane, GRASSET Frédéric, GRATTIER Michel, JOURDAN Jean LOUIS ety MARCADAL Monique venant à échéance cette année ont été renouvelés pour une durée de 3 ans

Le Président lève la séance, plus aucune question n'étant à l'ordre du jour.





RAPPORT D'ACTIVITE DE LA MAFA DE SEPTEMBRE 2012 A DECEMBRE 2013

**SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE
MONIQUE CHAVRONNIER**

« Eloigné de ton pays natal, tu ne meurs pas, tu ne vis pas, la lumière s'est éteinte alors rallume donc un lampion » Proverbe arabe.

La MAFA est notre « *lampion* » qui brûle depuis 50 ans, soit un demi siècle. Quel anniversaire !

Je pense à ma cousine **Micheline BREMENT** alors Secrétaire Générale qui me disait en me passant ses pouvoirs en 1995 « tu sais, CHIRAC arrive et tout va se régler très vite ! Tu pourras reprendre ta retraite tranquillement ! » Cela fait 19 ans !

Mais chaque élection nous mobilise, nous sommes les champions de la persévérance (on ne vous dit jamais pour qui voter mais sachez au moins pour qui ne pas voter !).

La dernière Assemblée Générale qui s'est tenue à Paris le 25 septembre 2012: a validé le nouveau bureau qui se compose de :

Président : Jean-Félix VALLAT
Secrétaire Général : Frédéric TAVERA
Conseiller du Président : Jean Pierre SEROIN
Trésorier : Michel GRATTIER
Secrétaire Générale adjointe : Monique CHAVRONNIER
Contrôleur des comptes : François CARREGA

En plus des 6 membres du bureau, 15 administrateurs se réunissent au moins 4 fois par an.

BULLETINS D'INFORMATION

La page de garde du bulletin n°154 en novembre 2012 était barrée de noir en signe de protestation contre la loi votée par les deux assemblées consacrant la date du 19 mars comme date officielle de la fin de la guerre d'Algérie.

Le n°155 vous informait de notre entrevue avec notre ministre Kader Arif

Le n°156 vous donnait un compte rendu du colloque tenu le 14 mars 2013 à l'Assemblée Nationale.

Le n° 157 était consacré aux 50 ans de la MAFA

LA MAFA ETAIT PRESENTE AUX MANIFESTATIONS SUIVANTES :

- 8 novembre 2012 : présence nombreuse au Sénat contre la reconnaissance du 19 mars
- 5 décembre 2012 : recueillement au Quai Branly et à l'Arc de Triomphe
- 10 décembre 2012 : colloque organisé par la Fondation pour la mémoire de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie avec pour thème : 1830-1914 l'armée en Afrique à l'armée d'Afrique
- 7 mars 2013. 3^{ème} colloque « Pour la Paix des Mémoires » organisé par la MAFA à l'Assemblée Nationale. Ce colloque rencontra un grand succès.
- 26 mars 2013 : recueillement au Quai Branly et à l'Arc de Triomphe à la mémoire des victimes
- 16 avril 2013 : projection du film « Histoires de femmes » de Marcela Feraru à la Mutualité avec la participation de Mmes DUCOS ADER, CROS DECOUFLE et CHAVRONDIER ont participé.
- 1^{er} mai 2013 : présence aux cérémonies de Notre Dame d'Afrique à Théoule sur Mer et du Salon des Ecrivains et Artistes à Antibes
- 5 juillet 2013 : messe à la mémoire des victimes d'Oran, moment fort organisé par la MAFA à Sainte Odile au cours de laquelle le Père ARGOUAC'H a prononcé une brillante homélie. Messe suivie d'une cérémonie de recueillement au Quai Branly puis à l'Arc de Triomphe (ravivage de la flamme par les anciens combattants).
- 25 septembre 2013 journée nationale des Harkis dans la cour de l'Hotel des Invalides, discours de KADER ARIF et ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe.
- 29 & 30 novembre 2013 : nouveau colloque organisé par la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie : « Des Amériques à l'Algérie, Les supplétifs et l'Armée française, la guerre d'Algérie et les harkis, Identités et Représentations d'hier à aujourd'hui

La MAFA doit poursuivre la lutte pour ne pas démeriter de l'œuvre de ses aînés

NECROLOGIE

L'année 2013 nous a malheureusement privé d'amis très chers

Ayons une pensée émue pour :

- Gérard Clauzier, enseignant, fils de notre ami et Président d'Honneur Germain CLAUZIER
- Pierre LALANDE, avocat, ancien administrateur de la MAFA
- Daniel Lefeuvre, historien émérite et ami si proche, intervenant au dernier colloque MAFA
- Hélié de Saint Marc, grand soldat et défenseur de notre cause



Les obsèques du commandant Hélié Denoix de Saint Marc se sont tenues le vendredi 30 août à Lyon.



Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
Tel : 01/45/26/29/33 Fax : 01/40/16/91/91 mail : mafa.pn@orange.fr
ARMR : siège social : Bordes Blanches / 82350 / ALBIAS
Tel : 01/48/51/50/25 Fax : 01/48/51/91/51
Portable : 06/15/56/57/67 ou 06/89/33/64/23

Paris, le 11 février 2014

Synthèse sur les avancées administratives et juridiques permettant l'obtention de la reconnaissance de « Mort pour la France » par les victimes civiles de la guerre d'Algérie, assassinées ou disparues, avant ou après le 2 juillet 1962

Le combat pour cette reconnaissance fut initié dès 1992 par l'A.R.M.R. Soutenue par les associations membres du CLAN de l'époque présidé par le regretté ministre Jean AUGARDE, l'ARMR remit en juin 1993 au Ministre des Rapatriés d'alors, M. Roger ROMANI, un livre blanc « Lettre ouverte à la France », qui synthétisait toutes les revendications des mineurs au rapatriement et des pupilles de la Nation de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Cette revendication figurait p. 36 de ce livre. Il nous fut répondu par l'administration que ces demandes ne pouvaient être étudiées qu'au cas par cas.

Nous obtînmes quelques succès au cours des années suivantes pour des adhérents pupilles de la Nation dont les parents furent assassinés avant le 2 juillet 1962, les demandes de nos adhérents « enfants d'enlevés portés disparus » étant chaque fois rejetées sous prétexte que la France n'était plus en guerre après le 2 juillet 1962.

Lorsque Colette DUCOS ADER rejoignit notre association en mars 2003 elle s'occupa particulièrement de nos adhérents « enfants d'enlevés portés disparus » en mettant à notre disposition les fichiers qu'elle avait patiemment constitué depuis 1962. Après un long travail de numérisation des fichiers, l'A.R.M.R incita les familles à constituer les dossiers de Morts Pour La France auprès de l'O.N.A.C de leur domicile. Plusieurs dossiers furent instruits et acceptés par l'administration entre 2004 et 2009 et le combat continua pour obtenir que les victimes tombées après le 2 juillet 1962 soient également considérées.

La commission « disparus » instaurée en mai 2009 par le Président de la Mission Interministérielle aux Rapatriés Renaud BACHY eut pour mission de revoir la liste de disparus établie par le Ministère des Affaires Etrangères en juillet 2005 et révisée le 5 Mai 2008.

Cette commission à laquelle participa activement l'A.R.M.R travailla pendant presque 2 ans à la constitution indiscutable d'une liste de 1700 personnes civiles disparues ou présumées décédées avant et après le 2 juillet 1962. Les précieux renseignements contenus dans les fichiers numérisés de Colette DUCOS ADER furent essentiels à l'aboutissement du travail de la commission. Colette DUCOS ADER s'appuya également sur les travaux de M. Jean Claude ROSSO. Membre de cette commission, l'historien Jean Jacques JORDI a ainsi pu publier son livre « Les disparus : un silence d'Etat », livre qui fait aujourd'hui autorité sur ce drame et reprend la liste de disparus validée par la commission.

Parallèlement au travail de cette commission, nous fîmes poser plusieurs questions orales et écrites sur ce sujet aux différents gouvernements par le biais de parlementaires sympathisants.

Nous eûmes à faire face à la forte opposition de certaines associations d'anciens combattants, principalement la F.N.A.C.A, hostiles à voir des noms de civils sur un monument militaire.

Nous avons également subi l'opposition outrancière de certaines associations de rapatriés qui ne comprenaient pas l'importance historique d'une reconnaissance officielle par la France du drame de nos disparus.

Enfin, grâce à notre action et celle d'associations amies (A.N.F.A.N.O.M.A, A.F.V 26 MARS, L'ALGERIANIE...), nous eûmes la grande satisfaction de pouvoir faire inscrire le 28 février 2012 sur les colonnes du quai Branly les noms de tous les disparus, qu'ils aient été enlevés avant ou après le 2 juillet 1962.

Après l'action déterminante de Suzy SIMON NICAISE, Vice Présidente du Cercle Algérieniste pour l'érection du mur des disparus de Perpignan, qui restait néanmoins un monument associatif, cette reconnaissance officielle par la France du drame de nos disparus sur un monument national et dans un lieu prestigieux de la capitale fut pour nous une grande victoire.

Mais être inscrit en tant que disparu ou victime du 26 mars sur les colonnes du Quai Branly n'entraîne pas automatiquement la reconnaissance de « Mort pour la France ». Il faut en faire la demande individuellement auprès de l'administration.

Il n'en demeure pas moins que la nette avancée obtenue par l'inscription des disparus sur la colonne blanche du Quai Branly nous a permis d'obtenir immédiatement auprès de l'administration la reconnaissance de « Mort pour la France » pour plusieurs de nos adhérents, dont les parents avaient été enlevés après le 2 juillet 1962, ce qui laissait augurer un succès beaucoup plus facile pour l'obtention de cette mention à ceux qui en feraient la demande par la suite. La dernière décision de justice obtenue par Mme TEUMA (dont les avocats s'appuyèrent dans leur plaidoirie sur la reconnaissance d'un de nos adhérents obtenue en 2012) facilitera encore plus les choses.

En résumé : sur la colonne blanche centrale du monument du quai Branly sont présents les noms des victimes civiles du 26 mars et des enlevés portés disparus recensés sur la liste validée par la commission « disparus » précitée. En ce qui concerne les civils assassinés ou enlevés au cours de la guerre d'Algérie avant ou après le 5 juillet 1962 et dont les enfants ont demandé et obtenu la reconnaissance de « Mort pour la France » ils seront automatiquement inscrits sur la colonne bleue ou rouge du monument. Ceux qui en feront la demande ultérieurement obtiendront le même résultat en cas de réponse positive de l'administration. Nous joignons à cet article le modèle de document nécessaire à la demande.

Ajoutons enfin que les enfants d'enlevés portés disparus ont éventuellement droit à une pension d'invalidité dans la mesure où l'administration (ou dans un deuxième temps le Tribunal administratif en cas de désaccord du demandeur sur le taux consenti) reconnaît à la personne concernée un traumatisme psychologique supérieur à 30 %. C'est une longue et délicate démarche mais nous avons obtenu plusieurs succès à ce titre. Nous sommes à la disposition de toutes les victimes de ce drame pour leur transmettre les renseignements concernant la procédure d'obtention de la mention « Mort Pour La France » ou pour introduire une demande de pension et les aider à franchir toutes les étapes administratives.

Fidèlement vôtres,

JF VALLAT, Président de la M.A.F.A
Colette DUCOS ADER, Vice Présidente de l'A.R.M.R



PS : vous trouverez sur le site internet de l'O.N.A.C les coordonnées des services départementaux à qui transmettre vos demandes de reconnaissance ou de pension : <http://www.onac-vg.fr/fr/>, onglet « services départementaux »



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Direction interdépartementale
chargé des anciens combattants
11, rue Lafon
BP 6

13251 MARSEILLE CEDEX 20

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA MENTION
"MORT POUR LA FRANCE"

DEMANDEUR

Nom: _____
(Nom de naissance)

Nom d'usage: _____
(Facultatif). C'est-à-dire: nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcée: nom de l'autre parent accolé au nom, surnom, nom d'emprunt

Prénom(s): _____

Adresse: _____
Etage-escalier-appartement Immeuble- bâtiment-résidence

N° Extension Type de voie Nom de la Voie

Lieu-dit ou boîte postale Code postal Localité

Courriel: _____

Degré de Parenté avec le défunt: _____

Motif de la demande: _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DÉCÉDÉ

Nom: _____
(Nom de naissance)

Nom d'usage: _____
(Facultatif). C'est-à-dire: nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcée: nom de l'autre parent accolé au nom, surnom, nom d'emprunt

Prénom(s): _____

Né (e) le: ____ / ____ / ____ à _____

Dernier Domicile: _____

Le défunt était: ☐ MILITAIRE ☐ de carrière
☐ mobilisé
☐ appelé

☐ DEPORTE
☐ INTERNE
☐ VICTIME CIVILE

Etait-il titulaire d'une pension militaire d'invalidité? ☐ oui ☐ non

Si oui, joindre: la photocopie de pension d'invalidité et de veuve,
un certificat médical précisant la nature exacte de l'affection
qui a été la cause réelle du décès

A _____ le _____
Signature: _____



Objet : Commémoration du 19 mars 1962

Cher Président,

Sous la pression de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA), nombreuses sont les municipalités sollicitées pour faire du 19 mars 1962, la journée du souvenir commémorant la fin des combats en Algérie.

Cette date a été refusée par la très grande majorité des Associations d'Anciens Combattants de France métropolitaine et d'Outre-Mer.

En effet, la journée du 19 mars 1962 coïncide avec la signature d'accords d'Evian, jamais appliqués par la partie algérienne et dont la conséquence directe sera d'imposer aux troupes françaises, un cessez-le-feu unilatéral, tandis qu'elle laissait le champ libre aux « ex-rebelles ».

Le 19 mars inaugurerait ainsi une nouvelle ère de spoliations, d'exactions, d'assassinats dont seront victimes les populations européenne, berbère ou arabe et, en particulier, les supplétifs musulmans abandonnés par notre gouvernement.

Le décret 2003-925 du 26 septembre 2003 a donc institué une journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre de chaque année, bien que cette date souffre de ne pas avoir de fondement historique.

En tout état de cause, nous vous invitons à donner au texte ci-joint (*« 19 mars 1962 - un faux anniversaire pour un faux armistice »*), l'audience maximum et notamment, auprès des responsables municipaux qui, souvent, en toute bonne foi, se laissent circonvenir par les dirigeants, idéologiquement très orientés, de la FNACA.

Nous vous remercions de bien vouloir nous accompagner dans cette mission de vérité sur notre histoire et vous prions d'agréer, Cher Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Jean-Marie Schmitz
Président du Secours de France**

NB. Nous avons adressé ce texte à tous les maires de France à la tête d'une municipalité de plus de 5 000 habitants, soit environ 2 000. Restent 34 000 que nous n'avons pas les moyens de contacter tous. Nous comptons donc sur vous pour relayer notre action, tant auprès d'eux qu'auprès des leaders d'opinion, soit directement, soit au travers de vos adhérents. Dans cette perspective, notre secrétariat tient à votre disposition le nombre d'exemplaires que vous souhaiteriez.



19 mars 1962 : un faux anniversaire pour un faux armistice

Créé en 1961 pour venir en aide aux victimes de la guerre d'Algérie, le « Secours de France » poursuit cette mission, majoritairement en faveur des anciens harkis et de leurs familles. On trouvera, ci-après, publié par l'association, un texte de M. René Mayer, pied-noir, polytechnicien et haut fonctionnaire, qui participa à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de Constantine. Il rétablit la vérité politique et juridique sur ce qu'il est convenu d'appeler les « accords d'Évian » et le cessez-le-feu, décidé lors de sa signature, avec effet au 19 mars 1962.

La FNACA¹, une organisation d'anciens combattants de la guerre d'Algérie, d'un genre un peu « orienté », fait campagne auprès des Maires de France pour que dans chaque ville, une rue ou une place porte le nom du 19 mars 1962. Cette date est celle de la signature des prétendus « accords » d'Évian.

La FNACA est la seule association d'anciens combattants à poursuivre cet objectif. Pour commémorer le souvenir des morts de la guerre d'Algérie, les autres préfèrent la date du 5 décembre.

En faisant état auprès des élus locaux du nombre d'adhérents qu'elle revendique sur leur territoire, en se présentant faussement comme la seule organisation à représenter les soldats du contingent envoyés en Algérie, elle obtient souvent satisfaction de la part d'élus qui ne sont pas toujours bien informés. Ceux qui osent protester contre la célébration d'une date aussi discutée sont présentés par la FNACA et par les

partis qui la soutiennent comme des adversaires de la paix, des « fascistes », voire des tueurs.

Le 26 mars 2008, décorations pendantes et drapaux en tête, des délégations d'anciens combattants de l'Armée d'Afrique remontaient les Champs-Élysées pour aller sous l'Arc de Triomphe raviver la flamme et rendre hommage à leurs morts. Désireux de me joindre à eux, j'ai dû traverser un rideau de jeunes contre-manifestants communistes. Battez tambour, reprenez trompettes ! Ils scandaient : « O-A-S, a-sa-sins ! O-A-S, a-sa-sins ! » Rien de moins ! Je ne me suis pas vraiment senti concerné. Je n'ai jamais fait partie de l'OAS, ni assassiné personne. Et, pour parler d'assassinat, la date du 26 mars m'a paru mal choisie par ces jeunes gens. S'ils avaient fait moins de vacarme, j'aurais pu leur apprendre bien des choses qui se sont déroulées alors qu'ils n'étaient pas nés et que j'avais déjà été lieutenant à El Milia.

Par exemple, j'aurais pu leur expliquer ce qui s'est réellement passé le 19 mars 1962. Et quelles en ont été les conséquences.

Pour moi, cette journée a été marquée par un douloureux événement personnel.

J'avais un cousin : Henri Vernède, un valeureux ancien combattant de la Grande Guerre. Il était conseiller général et, aimé de tous, avait été élu Maire de Randon, une petite commune de la plaine de Bône (aujourd'hui Annaba). Randon était tout proche de Penthievre, le village fondé en 1853 par mes trisaïeux. Randon était également proche de Mondovi où avait vécu le père d'Albert Camus, mort pour la France en 1915. Le père du Maréchal Juin y avait été gendarme. Dans ce petit monde rural où chacun se connaissait, Henri avait épousé une fille Mayer. Ce jour du 19 mars 1962, il avait été convoqué à Bône par le Préfet. Ce dernier voulait, je suppose, commenter à l'intention des élus du département les « accords » d'Évian dont l'enceinte n'était pas encore sèche. Le gendre d'Henri lui servait de chauffeur. Après la réunion chez le Préfet, sur la route du retour, à la sortie de la ville, à hauteur de l'embranchement vers Morris, Henri Vernède et son gendre ont été arrêtés par un barrage. Tous deux ont été sauvagement massacrés.

Si ce double assassinat n'avait pas été emblématique de cette journée que la FNACA entend célébrer, je ne me serais pas permis d'évoquer ce lamentable drame dans ces colonnes.

Le temps des revanchards

Les « accords » d'Évian étaient censés ramener la paix. L'armée française avait reçu l'ordre de rester cloîtrée dans ses cantonnements, et de n'intervenir qu'en cas de légitime défense. Le champ était donc libre pour que déferle une

violence qui depuis des mois ne s'était plus manifestée dans ce département pacifique. Les ouvriers de la onzième heure forment toujours des revanchards de la pire espèce².

Dans l'année qui a suivi le prétendu « cessez-le-feu » du 19 mars 1962, il y eut plus d'enlèvements, d'assassinats et de disparitions, tant de musulmans français que de civils européens, que durant les années de guerre précédentes. Le pire massacre fut, bien sûr, celui des Harkis. L'armée française avait reçu l'ordre de les désarmer. Il lui était également et formellement interdit de les embarquer pour les mettre à l'abri en Métropole⁴. Ils firent l'objet de massacres massifs précédés des plus sauvages tortures. Les évaluations les plus modérées estiment à 80.000 le nombre de leurs victimes. D'autres avancent des nombres sensiblement plus élevés.

En juin 1962, malgré l'exode provoqué par les enlèvements d'Européens, ceux-ci étaient encore environ 200.000 prêts à tenter de rester dans leur patrie, l'Algérie, fur-elle devenue indépendante. A Oran, le 5 juillet 1962, au lendemain de la proclamation de l'indépendance, ils furent victimes d'une tuerie de masse. Elle fit plusieurs milliers de morts. Plus discrets parce que répartis sur l'ensemble du territoire, mais ayant fait au moins autant de victimes que les massacres d'Oran, les enlèvements d'Européens continuèrent durant près d'un an. Les dépouilles de ceux qui ont disparu n'ont jamais été rendues à leurs familles. Il faudrait, on ne sait où, pouvoir fouiller des charniers. Leurs noms sont coulés dans le bronze sur un mur de Perpignan. La présence de ce mur accusateur dérange. Certains voudraient le voir disparaître comme a disparu la stèle de Margnane. N'hésitant pas à inverser les rôles, ils prétendent que ce mur

² En France aussi, en 1945, nous en avons connu de ces « combattants » plus avertis pour assassiner les civils et tondre les femmes aux pourpointes ou maquis ou rejoindre une armée requilée.

⁴ Directive du ministre d'État Louis Joxe et l'Assemblée du 11 mai 1962, suivie par une directive du ministre Pierre Messmer interdisant les cadavres de l'armée.

² Voir notamment « Une ténébreuse affaire : la fusillade du 26 mars 1962 à Alger » par l'historien Jean Manneret. Ed. L'Harmattan. Mars 2009.

dedré aux victimes fait l'apologie des crimes de l'OAS.

Les Harkis et les Européens d'Algérie n'ont pas été les seules victimes du retrait de l'armée française après le 19 mars 1962. L'armée a également abandonné derrière elle les dépouilles de plusieurs centaines de jeunes soldats, tant métropolitains que pieds-noirs⁸. Leurs corps n'ont pas fait l'objet de réclamations aussi insistantes que celles que les USA ont présentées au Vietnam, et Israël aux Palestiniens.

Vous avez dit « accords » ?

Ainsi, la signature des prétendus « accords » d'Évian n'a ni interrompu la tuerie, ni permis de récupérer les corps. A-t-elle au moins jeté les bases d'un accord entre la France et l'Algérie ? En réalité, au sens juridique du terme, il n'y a jamais eu d'« accord », en 1962, entre la France et l'Algérie. D'abord, le terme même d'« accord » ne figure nulle part dans le corps du document signé à Évian. Seule la couverture de l'opuscule éditée a posteriori par la Documentation française le porte. Mais il ne figure jamais dans le texte lui-même. A la seconde page, on ne parle déjà plus d'accord mais « des Déclarations d'Évian ». Entre accord et déclaration, il y a plus qu'une nuance.

Dans ses interventions publiques, le général De Gaulle a d'ailleurs pris bien soin d'éviter de prononcer le terme « accord ». Il utilisait soit le terme « déclarations », soit des circonlocutions telles que « les conclusions des négociations d'Évian ». A défaut d'en adopter la forme, le document signé à Évian contient-il au moins le fonds d'un « accord » ? Autrement dit, définit-il les droits des deux parties et les obligations que chacune s'engage à respecter ?

Nullément. Le document est entièrement

redigé au futur. Il ne formule qu'un certain nombre d'intentions. Il ne précise jamais quelle partie est liée par ces intentions ni ce qui se passerait si celles-ci n'étaient pas suivies d'effet. Par qui le texte est-il signé ? Côté français, on peut admettre que les délégués du gouvernement (Louis Joxe, Robert Buron et Jean de Broglie) engageaient la parole de la France. Mais en face ? Les émissaires du FLN (Krim Belkacem, Saad Dahlab, Ben Tobbal, M'hamed Yazid) ont signé sans jamais préciser quelle personne morale ils représentaient. C'est ainsi qu'a été tournée une difficulté. En effet, s'ils avaient engagé le Gouvernement provisoire de la République algérienne, leur présence à une table de négociation, face à des émissaires du gouvernement français, aurait valu reconnaissance *de facto* du GPRA par le général De Gaulle. Trop compromettant tant que l'affaire n'était pas complètement bouclée !

De ce fait, les délégués algériens devaient, après signature, retourner à Tripoli faire avaliser par le GPRA et par le CNRA⁹ le texte qu'ils avaient signé. Mais à Tripoli, sous l'influence du colonel Boumedienne, chef des armées, le GPRA refusa de « couvrir » les émissaires qu'il avait lui-même envoyés à Évian. Quel juriste international oserait accorder la moindre portée juridique¹⁰ à un document établi dans des conditions aussi rocambolesques ?

Dans la pratique, les déclarations d'intention d'Évian n'ont servi qu'à donner une forme symbolique au transfert de pouvoir de la France au FLN. C'est à peu près tout. Et c'est bien parce que ces prétendus « accords » n'ont jamais eu de portée juridique que, bien que des clauses essentielles n'aient pas été respectées¹¹, le gouvernement français s'est toujours refusé à saisir le Tribunal international de La Haye. Ils n'ont

d'autre valeur que celle d'une déclaration d'intention unilatérale de la France, cosignée par quatre personnalités algériennes non accréditées.

Pourtant, le comble de la clownerie diplomatico-juridique était encore à venir. Le transfert de pouvoir eut bien lieu dans les formes prévues par les « accords ». Le 3 juillet 1962, l'Exécutif de transition présidé par Abderrahmane Farès céda à Alger la place au GPRA présidé par Youssef ben Khedda. Des élections « démocratiques » devaient suivre. Mais le 3 septembre 1962, franchissant les frontières que l'armée française ne verrouillait plus, les troupes et les services spéciaux du colonel Boumedienne renversèrent Ben Khedda, pour le remplacer par le couple Ben Bella-Boumedienne. Ainsi, les adversaires les plus résolus des prétendus « accords » étaient-ils désormais chargés de leur mise en œuvre !

Enfin la « quille » !

Le cessez-le-feu du 19 mars n'a donc ni stoppé les tueries, ni jeté les bases d'un accord sérieux entre la France et l'Algérie. Rien à voir avec l'armistice du 11 novembre 1918 ! Quelle est donc sa signification ? Quest-ce qui peut bien justifier qu'on veuille célébrer cette date funeste ? Que les Algériens la commémorent, on le comprend. Mais nous, pourquoi ? Bon sang ! Mais c'est bien sûr ! Le 19 mars annonçait « la quille ! »¹² Les « p tits gars du contingent » allaient rentrer à la maison ! Qu'importait ce qu'ils laissaient derrière eux ? A Christian Fouchet, dernier représentant de la France en Algérie, le général De Gaulle aurait donné pour consigne : « Débarrassez-moi de ça dans les trois mois ! » « Ça », ce n'était que deux ou trois millions de Français, familes comprises (un million de Pieds-noirs et deux millions de Français musulmans, engagés

politiquement et militairement aux cotés de la France). Ces derniers n'avaient plus les moyens de se défendre puisqu'on leur avait préalablement retiré leurs armes. Quant aux Européens, ils n'avaient le choix qu'entre abandonner tous leurs biens et le pays de leurs ancêtres ou risquer d'être massacrés (comme à Oran) ou enlevés (comme les « disparus »).

Que, sans prendre la mesure de leurs responsabilités envers leurs concitoyens européens et musulmans qu'ils abandonnaient, des jeunes gens irresponsables, ignorant tout de leur Histoire¹³, aient éprouvé de la joie à la perspective de rentrer chez eux en Métropole, qu'ils aient même gaiement fêté cette « quille », on peut le comprendre, même si cela fait mal. Mais que des hommes d'âge mur, nantis de responsabilités locales ou nationales, se prêtent quarante-six ans plus tard à de telles manipulations de la mémoire, est un outrage au sens republicain de la solidarité nationale.

René MAYER

Commandeur de la Légion d'honneur

Auteur de « *Algérie, mémoire déracinée* » (L'Harmattan)

et de « *Français d'Afrique du Nord, ce qu'ils sont devenus* » (chez l'auteur).

NDLR : Plusieurs municipalités, notamment en région parisienne et, en dernier lieu, la ville de Rueil-Malmaison, estimant avoir été abusées par la FNACA, ont débaptisé les rues, squares ou monuments, porteurs de plaques commémorant le « 19 mars 1962 ».

⁸ L'« Directeur de la Mémoire au Patrimoine et des Archives » a recensé 601 « militaires », « morts pour la France lors guerre » en Algérie après le 1^{er} juillet 1962.

⁹ Conseil National de la Révolution Algérienne.
¹⁰ « *Algérie, mémoire déracinée* », René Mayer, Édition L'Harmattan (1997), pages 223 à 226.

⁹ Terme d'argot désignant la fin d'un service militaire... ou le dernier jour d'une peine de prison.

¹⁰ Par exemple, on leur a caché et on leur cache toujours la date officielle prise par les Français européens et musulmans d'Afrique du Nord dans leur libération au nazisme. Le petit peuple pied-noir (un million d'habitants) a eu plus de morts du combat de 1943 à 1945 que toute l'armée française (pieds-noirs compris) durant les huit années de la guerre d'Algérie.

**HOMELIE PRONONCEE PAR LE PERE ARGOUAC'H EN L'EGLISE STE ODILE DE
PARIS A L'OCCASION DE LA MESSE CELEBREE EN LA MEMOIRE DES VICTIMES DU
5 JUILLET 1962 A ORAN**

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il

Je tiens à remercier avec émotion Madame Colette Ducos Ader de m'avoir demandé de célébrer cette messe en remplacement de Monseigneur Boz rappelé à Dieu.

Pour évoquer le drame de l'Algérie, il faut entrer dans la blessure, cette blessure profonde, il faut entrer dans le cœur, il faut entrer dans le Sacré Cœur du Christ, ce cœur broyé et transpercé par les péchés des hommes « *Vous avez blessé mon cœur* » dit le cantique des cantiques.

Si l'Algérie fut transpercée de part en part c'est pour tuer l'amour qui régnait en Algérie.

L'assassinat du Père Charles de Foucauld s'est déroulé parce qu'il incarnait le Sacré Cœur. Sa bure blanche était frappée du signe du Sacré Cœur. Il incarnait l'amour du Christ mais aussi cette sagesse et cette lucidité face à l'islam et à la barbarie. Combien de fois a-t-il mis en garde les autorités face à cet islam fanatique !

J'étais à Alger, je revois l'arrestation de mon père par la police politique, je me souviens de la perquisition de la maison et particulièrement de ma chambre, de mes livres. Mon père est alors emprisonné, puis expulsé en Métropole. Son crime celui d'avoir défendu ses harkis que l'on s'appropriait à livrer aux fellaghas. Ces harkis qui m'appelaient « *Le fils du capitaine* » et qui étaient mes grands frères à Zéralda. Je me revois au lycée Ben Aknoun où j'ai connu Jean Yves Molinas aujourd'hui vicaire général de Toulon et qui a écrit le drame « *D'une rive à l'autre* ». Je revois ma famille sur les hauteurs de Birmandreis, je suis l'aîné d'une famille de neuf enfants. Et puis nos espérances, les barricades, le putsch. Tous les soirs c'était la prière en famille pour que l'Algérie reste française, c'était la prière de l'Algérie chrétienne et aussi celle de nombreux musulmans. Nous étions dans l'espérance, on attendait un miracle !

Et puis ce fut le jardin des oliviers, les trahisons, la grande trahison et Gethsémani, le sang sur tout le corps de l'Algérie, sur les quatre diocèses et puis il y avait l'angoisse « *Seigneur, Seigneur nous périssons et cela ne vous fait rien* », nous avons crié comme Saint Pierre dans la barque.

Puis ce fut l'immense flagellation, ces petites boules de plomb qui faisaient éclater tout le tissu de l'Algérie française, tandis que la Métropole restait silencieuse. Attentats, arrestations, enlèvements, meurtres.

Et puis ce fut le couronnement d'épines, les barrages de barbelés, les tortures, l'agonie et enfin la mise à mort, la crucifixion. Combien de pieds noirs, de harkis, d'enfants, de femmes furent crucifiés sur les portes de leur ferme. Ce fut la Passion de l'Algérie avec de nouveau Hérode, Pilate et Judas mais aussi les grands prêtres Anne et Caïphe et les Pharisiens et les scribes et les partisans d'Hérode !

« *Quand pourrions-nous faire entendre la vérité ? Notre voix pourra t-elle percer ce silence assourdissant qui recouvre tous nos morts, tous nos chers disparus ? Pourrions-nous enfin revêtir tous nos frères disparus de la tunique rouge des martyrs* » disait Monseigneur Boz rappelé à Dieu et qui devait célébrer cette messe. Il disait : « *Au détour d'un chemin, à l'heure du silence qui s'abattra sur vous, sans doute viendra de l'au-delà de vous même cette phrase : Caïn qu'as-tu fait de ton frère ?* »

Peut être le Cardinal Duval apprenant l'assassinat des sept moines de Tibhirine a-t-il répondu avant de mourir à cette question : « *Caïn qu'as-tu fait de ton frère ?* », en effet un témoin affirme qu'il aurait dit « *Cette nouvelle me crucifie* », il fut enterré le même jour que les moines cisterciens.

L'exode reste dans nos mémoires « *Non, Paris ne nous a pas pris dans ses bras* » et comme à Bethléem beaucoup de portes restèrent fermées, mais heureusement il y eut de bons samaritains.

Il y a des fraternités d'âmes, nous sommes les enfants d'un même père et c'est pour cela que vous êtes ici rassemblés dans cette église, pour prier mais aussi pour affirmer une unité, sans chicaya.

« *Nous portons notre mémoire sur notre dos* » dit Alexandre Soljenitsyne, c'est vrai les paysages d'Algérie ressemblent à ceux de Palestine. Où se trouve cette odeur d'encens qui remplissait les églises? Où sont les orangeries et les oliveries, les bois de pins d'Alep et les eucalyptus, les chênes lièges de mon enfance ? Et les fleurs odoriférantes qui embaumaient l'air ? Et ce vent, ce sirocco et ce drapeau qui flottait, taché du sang de tous nos garçons, de toutes nos filles, taché par le sang d'Hernandez aux jours des barricades, ce drapeau qui a recouvert tant de cercueils, comme les anciens combattants musulmans qui étaient la garde d'honneur du drapeau de Mostaganem.

En quatre ans huit porte-drapeaux paieront de leur vie leur fidélité à la France car leur fierté c'était d'être français. Le 10 janvier 1961 juste après le référendum un tueur réussit à blesser grièvement Belarbi Larbi, d'une balle dans la nuque, le dernier porte drapeau, il a survécu, mais Benarbi Larbi a gardé le drapeau de la France sur son lit d'hôpital en France jusqu'à ce que la mort l'en sépare plus tard.

Le massacre du 5 juillet à Oran fut précédé de celui de Philippeville (20 août 1955) de celui de la mine d'El Halia (28 mai 1957) et de l'atroce massacre du village de Melouza.

A Oran nous savons ce qu'ont fait le capitaine Khelif, le sous lieutenant Doly- Linaudière, le capitaine Croguennec. Il y eut de bons centurions, ceux qui furent l'honneur de l'armée française. Il y eut tous ces prêtres qui sont restés jusqu'au bout et qui furent nos bons pasteurs. Je ne parle pas des porteurs de valises. J'ai connu le Père Delarue avec ses yeux bleus qui laissaient entrevoir le ciel, le Père Dahmar d'origine kabyle qui m'a offert ses ornements sacerdotaux avant de mourir, c'était le curé des barricades, mais son archevêque lui avait interdit de dire la messe sur les barricades. Nous n'oublions pas aujourd'hui ceux qui furent emprisonnés ou fusillés « *On peut demander beaucoup à un soldat, en particulier de mourir, c'est son métier ! Mais on ne peut pas lui demander de tricher, de se dédire, de se contredire, de mentir, de se renier, de se parjurer* » disait le commandant Hélié Denoix de Saint Marc au président du tribunal qui le jugeait.

Nous n'oublions pas ceux qui sont tombés le 26 mars à Alger, massacrés alors qu'ils étaient sans défense.

Notre amour de l'Algérie est incarné par Desachy jeune appelé qui a perdu sa jambe dans l'attentat du milk bar en 1956, il avait vingt quatre ans et il est revenu à Alger avec une jambe artificielle pour s'occuper des jeunes musulmans, c'était cela notre amour de l'Algérie française !

Nous sommes au cœur du dogme de la communion des Saints, nous n'avons pas quitté les mystères douloureux parce que notre cœur est broyé mais nous pouvons entrer dans les mystères joyeux. Je revois Monseigneur Boz me regardant avec douceur. c'était avec le Secours de France, il était retourné en Algérie pour délivrer ceux qui étaient prisonniers, il sillonnait l'Algérie en bourricot après 1962 et il a réussi à faire des sauvetages, il a toujours gardé l'espérance, mais l'état n'a rien fait après le 19



mars 1962 pour rechercher les disparus, c'est pour cela que nous avons le cœur broyé et que nous sommes ici.

Le combat apocalyptique continue.

Le Pape François a dit : « Ne soyons pas naïfs, il ne s'agit pas d'un simple combat politique : c'est le projet de détruire le Plan de Dieu. Il s'agit d'une movida du Père du mensonge qui veut embrouiller les enfants de Dieu »

De nos racines arrachées à la terre d'Afrique cherchons à faire de nouvelles plantations. Les grains tombés en terre d'Afrique portent du fruit. « Le flambeau sera transmis nous en avons l'espérance » disait Alain de Serigny le directeur de « l'Echo d'Alger ». Il faut s'occuper du jardin des âmes c'est-à-dire des petites fleurs, je veux dire des enfants. Renouvelons le jardin de la Sainte Eglise même « Le désert peut devenir un jardin » dit le psaume.

Marie Madeleine après la résurrection a vu le Christ, elle a cru que c'était un jardinier mais le Christ est le jardinier de nos âmes, c'est vrai, certes nous continuons à recevoir des projectiles médiatiques mais petit à petit la vérité va éclater et le grain de sénévé deviendra un grand arbre.

L'avenir de la chrétienté et de la France, ce sont nos familles, notre fidélité, notre amour de la Patrie. Plaçons-nous sous la protection de Notre Dame d'Afrique et de Notre Dame de Santa Cruz et faisons vivre ce diocèse de la dispersion, que le Seigneur aime d'un amour de préférence

Un seul Seigneur, Une seule Foi, Un seul Baptême, Un seul Dieu et Père

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il

Père Jean-Paul Argouarc'h / Sainte Croix de Riaumont

Le 5 juillet 1962 à Oran

Pour une reconnaissance du massacre

Une proposition de loi pour reconnaître le massacre de la population française le 5 juillet 1962 à Oran a été présentée à l'Assemblée nationale en juillet dernier par les députés Lionnel Luca, Élie Aboud, Thierry Mariani, Philippe Meunier, Philippe Vitel, Alain Chrétien, Bernard Brochand, Laurent Furst, Jean-Claude Guibal, Jean-Frédéric Poisson, Patrice Verchère, Jean-Jacques Guillet, Guy Teissier et Valérie Boyer. Cette proposition de loi est surtout intéressante par son exposé des motifs, dont voici quelques extraits.

« Le 5 juillet 1962 restera la date d'une tragédie pour les Européens installés en Algérie lorsqu'elle était française [...]. La reconnaissance, en octobre dernier, par François Hollande de la responsabilité de la France dans la tuerie d'Algériens à Paris en octobre 1961 semble être une pierre de plus dans cette volonté d'ignorer celles et ceux qui ont payé de leur vie le fait d'être Français durant cette période. Le 5 juillet 1962, il reste à Oran environ 100 000 Européens.

Les accords d'Évian [...] ont fixé la date du cessez-le-feu au 19 mars entre le FLN et la France et le principe d'indépendance de l'Algérie. À compter de cette date, massacres de harkis, enlèvements d'Européens contraints de traverser des quartiers musulmans pour se rendre à leur travail se multiplient faute de patrouilles militaires. Dès lors, la population civile française terrorisée comprend la fragilité de son statut défini par les accords d'Évian, son manque de protection, dont la seule issue est l'exode massif en métropole... Le 3 juillet 1962, après le référendum organisé en Algérie, le général de Gaulle reconnaît officiellement l'indépendance de l'Algérie et le transfert de la souveraineté à l'exécutif provisoire algérien. La proclamation de cette indépendance est prévue pour le 5 juillet, date du 132^e anniversaire de la prise d'Alger par les Français en 1830. Cette journée sera une journée dont l'histoire restera à jamais écrite avec le sang d'innocents, lynchés sur la place d'armes d'Oran, tués à coup de fusils ou de couteaux... Certains, pourtant, se sont élevés pour que les Français d'Algérie, sacrifiés à des dessins politiques, ne le soient pas par l'indifférence qui confine à la négation des faits. Ainsi, Guillaume Zeller, dans son livre publié en 2012 "Oran, 5 juillet 1962, un massacre oublié", pointe du doigt cette ignorance voulue jusqu'au plus haut sommet de l'État. Qualifiée par l'auteur de "nouvelle Saint-Barthélemy", le massacre d'Oran, grâce à sa position de journaliste, sort peu à peu de l'ombre, touche le grand public, et fait reculer le déni historique. Reste l'État Français, qui a fait sienne une théorie fort connue en psychanalyse : "Ce qui n'est pas dit n'existe pas". Ce massacre collectif, rendu possible par une passivité coupable au plus haut niveau de l'État, a volontairement été occulté par les protagonistes qui n'avaient aucun intérêt à la vérité... Il n'est que temps que la République française honore les victimes innocentes, dont le seul tort fut d'être françaises, ou d'avoir servi la France le 5 juillet 1962 à Oran. Il vous est ainsi soumis la proposition de loi suivante : article unique : la République française reconnaît le massacre de la population française le 5 juillet 1962 à Oran. »

COURRIER DES LECTEURS

Émilienne et Jacques DERIVIÈRE

le 4 février 2014

Chère Madame

Nous vous remercions de l'envoi de la brochure de la MAF et de l'aimable message de votre part qui l'accompagnait. Nous voici Toulousains où nous avons rejoint nos enfants car nous n'avons plus de famille proche dans la région parisienne. Au-delà de 30 ans il vaut mieux ne pas être trop loin des siens quand cela est possible. De plus nous avons retrouvé une très sympathique équipe d'anciens d'St. Esprit.

Personnellement j'ai été ému par la lecture de l'historique de la MAF que vous avez magnifiquement réalisé. En effet j'ai vécu tout ce qui y est raconté puisque ce sont mes 42 années de ma vie professionnelle que cela évoque. J'ai connu tous les personnages que vous citez et aussi le père d'André Jamin, et le père de Jean. Pierre Serein. Mon grand-père était Directeur de la Maison du Colon de Roubaix... C'est-à-dire que j'ai travaillé dans la Mutualité agricole bien avant la guerre de 40. Que d'histoires aurais-je à raconter, souvent très amusantes, mais aussi douloureuses dans la vie de nos institutions. Comment Francis Lafon était devenu Directeur général, la première installation de la mécanographie et ses débuts catastrophiques, comment j'ai ramené des documents qui ont permis de servir leur retraite aux adhérents de la CMAA, comment j'ai décidé Francis Lafon d'installer le groupe place Clichy et non pas à la Défense... etc, etc, il ne faudrait cinquante ans pour l'écrire... et puis malheureusement à la suite d'erreurs dans le choix des personnes la perte de l'esprit mutualiste. C'est ainsi... tristement la suite de la CMAA ne parait amusée, mais en oubliant ses valeurs hélas! Il m'arrive encore de m'insurger.

Merci encore Chère amie, pour vos embrassements,
Chaleureusement
Émilienne
et Jacques Derivière

HONNEUR A NOTRE ADHERENT CENTENAIRE !



Cadet de 6 enfants, notre ami et adhérent Henri MARCADAL est né le 03 octobre 1913 à Fort de l'Eau en Algérie.

Il se marie le 18 février 1939 avec Jeanne Arcamoni. Il partira pour la guerre en septembre 1939, sera fait prisonnier et incarcéré pendant 5 ans en Allemagne.

A son retour il remet en état la ferme abandonnée pendant la guerre et reprend avec ses frères son métier d'agriculteur maraîcher. Le couple MARCADAL aura 2 filles, Monique et Elisabeth.

Il assume brillamment la Présidence de l'association des anciens prisonniers de guerre à Fort de l'Eau jusqu'au départ forcé de sa terre natale en décembre 1963.

Après un séjour de 6 mois à Montargis où un ami ancien prisonnier comme lui l'a recueilli avec sa famille, il s'installe « au Port » à Escatalens en août 1964 comme arboriculteur avant de prendre une retraite bien méritée à 70 ans, sa fille Monique et son petit fils Jérôme ayant repris l'exploitation.

Un infarctus sévère en avril 2007 ne l'empêche pas de fêter ses 100 ans aujourd'hui.

Il continue de conduire sa voiture autour de chez lui, monte à l'échelle pour ramasser les fruits de son jardin et fait ses confitures.

Un tel parcours ne peut que nous laisser admiratifs, M. MARCADAL représente pour nous toutes les qualités de courage, de rigueur et d'abnégation du peuple pied noir.

Félicitations à ses enfants, tout particulièrement à sa fille Monique, trésorière de l'A.R.M.R, membre du conseil d'administration de la MAFA et de la CAPMA du Tarn et Garonne

- Les orphelinats d'Algérie en 1850 -

Les civilisations principales du bassin méditerranéen et leurs religions respectives ont protégé les orphelins par des moyens divers : les hébreux du roi Moïse leur consacraient une partie des fruits de la terre et de l'aumône ; les grecs bâtissaient des prytanées pour procéder à leur éducation aux frais de l'état ; les romains utilisaient l'adoption et la puissance des gens, groupes de familles ayant un ancêtre commun ; les religions chrétiennes multipliaient les établissements d'éducation étatiques, provinciaux, municipaux ou privés.

Le cas de la religion islamique est atypique. La famille est un des fondements du Coran, recueil de recommandations et d'interdictions établies pour conduire au paradis d'Allah. Faire du bien à un orphelin est une belle action (S.5.218). Mais il autorise aussi le chef de famille à posséder quatre épouses et autant de concubines qu'il serait en mesure de traiter également. Le risque est grand de voir plusieurs familles revendiquer les biens de l'orphelin. Le cadi peut certes les départager mais aussi se désigner lui-même comme tuteur pour gérer seul les biens de l'orphelin. C'est-à-dire un tract kabyle signé dénonçant vers 1935 les malversations d'un cadi concussionnaire protégé par un maire franc-maçon.

L'appartenance à un des cinq rites pratiqués en Algérie peut parfois compliquer la situation.

La prise d'El Djézaïr en 1830 a été précédée d'une convention de capitulation prévoyant « l'exercice de la religion mahométane restera libre ». Cette courte phrase causera ultérieurement des « chicaya » entre militaires, civils, chrétiens, musulmans, monarchistes, républicains et francs-maçons. Le corps expéditionnaire français comportait seize aumôniers chrétiens sous les ordres d'un général aumônier.

Les opérations militaires, les travaux champêtres sur des terres insalubres, de virulentes maladies endémiques ou tout simplement la misère accroissent le nombre des orphelins qui sont pris en charge par des familles voisines, des épouses compatissantes de militaires ou fonctionnaires. Madame Pétrus Borel

PARAITRA PROCHAINEMENT : Une brochure, édition bilingue, par R. ACHOUR
A la manière de... Stavisky

LES INFAMIES A TIZI-OUZOU

Dédiée à M. Henri GÉRON, Cade des Sévants.
Ministre de la Justice, et sans de l'Administration Publique.
EN FRANCE, à Paris comme ailleurs, des comités, commissions ont permis à des supérieurs par-
tiels et à leur entourage d'exploiter les faiblesses des administrés.
Quels ont été les résultats ? Les malheureux ont été abandonnés à leur sort.
EN ALGERIE, particulièrement à Tizi-Ouzou, des comités administratifs ont permis à des infam-
istes de se livrer à des opérations de dévaloir des mineurs et un démant, que la loi
ne valait pas empêcher de faire.
Quelle que soit leur situation sociale, nous venons les dénoncer.
Mais devons-nous nous en tenir à la responsabilité ?
ACHOUR R. Raïch.
b. Rue de la Liberté, Alger



Monseigneur Dupuch

ses ouailles impécunieuses. Il y consacra sa fortune personnelle et son successeur l'évêque Pavy ira en personne procéder à des quêtes en France. Les protestants patienteront plus longtemps car la construction d'un bâtiment religieux exige la présence effective de cinq mille intéressés. Une entente intervient pour transformer un orphelin en cultivateur instruit, laborieux et honnête et une orpheline en mère de famille compétente et habile : l'état s'occupe des œuvres de bienfaisance, les administrations locales du secours aux orphelins et les chrétiens de l'enseignement agricole et artisanal complémentaire sous un contrôle étroit de l'administration. Le nombre des orphelins et enfants trouvés s'élève au 31 décembre 1851 à neuf cent soixante-quatre garçons et quatre cent dix-neuf filles

Une épidémie de choléra sévit en 1850 dans la province d'Alger. La supérieure de l'hôpital civil ouvre à Kouba une crèche dite Maison de la Sainte Enfance tenue par les sœurs de Saint Vincent de Paul pour les enfants en bas âge trop jeunes pour être admis en orphelinat. L'administration verse une rétribution mensuelle de quinze francs par pensionnaire.

Le premier orphelinat agréé en 1845 est la maison d'apprentissage agricole de l'abbé Brumault à Ben-Aknoun installé sur la résidence turque Ben-Sahnoun, ferme de cent hectares acquise d'un sieur Choppin au prix de



Orphelinat de Ben-Aknoun

cent huit mille francs. Une annexe est ensuite ouverte à Boufarik sur cent vingt-huit hectares de l'ancien camp militaire d'Erlon. Les deux autorisations sont subordonnées à la présence effective du père durant vingt ans et de strictes règles sur l'éducation, l'alimentation et la distribution du temps. L'horaire journalier pour les orphelins de plus de dix ans est le suivant : huit heures de sommeil, huit heures de travaux manuels dont deux heures de classes, cinq heures d'exercices religieux et trois heures pour les soins de propreté, récréations, repas, et sports (gymnastique, natation, escrime). Les moins de dix ans sont dispensés de travaux manuels. La redevance mensuelle administrative évolue en fonction de l'âge de quatre vingt-dix à cinquante centimes. A dix-huit ans, l'orphelin pourvoit par son travail à son entretien et ses dépenses. A sa sortie un pécule minimum de cent francs lui est attribué ainsi qu'une terre à cultiver de quatre à six hectares. Lors de l'inauguration de la statue du maréchal Bugeaud, l'évêque Pavy marie le couple d'orphelins Boulet-Dijou qui reçoit la concession d'une terre à cultiver de huit hectares.

L'ensemble du bon travail de l'orphelinat de Boufarik est reconnu lorsque l'Exposition Universelle de Paris en 1855 lui accorde une médaille d'or pour les laines présentées.

Le gouvernement français s'avise alors que l'envoi d'orphelins métropolitains excédentaires pouvait constituer un excellent moyen de colonisation en Algérie. Une circulaire du 7 août 1852 autorise les préfets à sélectionner neuf cents orphelins, âgés de dix à quinze ans, sains, valides et de bonne moralité pour rejoindre l'Algérie. Deux cents orphelins du département de la Seine bénéficieront de cette mesure.

Bref rappel des autres mesures adoptées à l'époque :

- A Alger, les enfants abandonnés sont placés en nourrice par les sœurs de la miséricorde parmi des femmes choisies espagnoles, juives ou mauresques.
- Un refuge du Bon Pasteur est ouvert à El-Biar pour la réinsertion de filles pauvres exposées au mal ou repenties.
- Deux orphelinats protestants ouverts à Dely Ibrahim sur l'ancien camp militaire, l'un pour garçons, l'autre pour filles, entretenus par des dons



Le village de Dely Ibrahim

volontaires jusqu'en 1851 puis installés sur une ferme concédée gratuitement.

- Orphelinat de Medjez-Amar, créé en 1849 près de Guelma sur un domaine de cinq cents hectares concédé aux abbés Plasson et Landman. Son activité cesse en 1855. Les villes de Constantine, Bône et Philippeville prennent en charge les orphelins élevés par les sœurs de la doctrine chrétienne.
- Un orphelinat pour filles de plus de quatre ans est ouvert dans l'ancien palais de Mustapha Pacha sur la commune de Mustapha. Quatre cents orphelins reçoivent un enseignement ménager donné par les sœurs de Saint Vincent de Paul.
- Trois établissements sont créés à Misserghine. Un orphelinat pour garçons en 1849 sur une ferme de cent vingt hectares avec pépinière et jardins concédée au père Abraham de la congrégation de l'Annonciation. Vital Rodier, en religion frère Clément réussira en 1894 l'hybridation d'un bigaradier et d'un mandarinier pour inventer la clémentine. Un établissement pour filles tenu par les sœurs trinitaires de Valence assurant un enseignement ménager. Enfin un refuge des dames du Bon Pasteur pour filles repenties.



Le père Ibrahim

André GILLÉ

Juillet 2013

Sources

- Toulonnais – 1850
- Poul de Semant – Merveilleuses aventures de Dache perruquier des Toulonnais
- Y Gilie – Beau misserghin et ses couvents
- Pellissier de Reynaud – Annales

MANIFESTATIONS DIVERSES

Association « Mémorial de Notre-Dame d'Afrique

Association « Souvenir du 26 Mars 1962 »

Clos St Joseph, 94 Impasse des Lauriers, 84120 Pertuis

☎ 04 90 08 37 76.... E-mail: colette.rochette@orange.fr

Cérémonie de Commémoration de la Fusillade du 26 Mars 1962

Arc de Triomphe le 26 Mars 2014 à 18h.

Rendez-vous à partir de 17h30 Sortie, métro « Etoile »

Restauration : L'Hydrophobe 53 bis Bd Arago .13eme .à partir de 19h30 pour

Je réserve.....X 32 euros =euros

Envoyer la réservation avec le chèque libellé à Asso. Souvenir du 26 Mars 1962 à l'adresse ci-dessus

PARIS - 26 mars 2014

**En mémoire de membres de leur famille
assassinés le 26 mars 1962, rue d'Isly à Alger**

**Les membres du Conseil d'Administration de
l'Association des Familles des Victimes**

**Vous convient à la cérémonie de recueillement
qu'ils organisent comme chaque année**

Mercredi 26 mars 2014 à 14h30

**au Mémorial National de la Guerre d'Algérie
Quai Branly, à Paris (7^{ème}).**

**A 14H50, heure précise de la fusillade, la sonnerie aux Morts retentira pour les nôtres
qui laissèrent leur vie ce jour là.**

Merci de vous munir d'une fleur **bleue, blanche ou **rouge**
Chacun la déposera devant la colonne centrale du monument où la liste de nos martyrs
identifiés à ce jour est désormais inscrite.**

**Vous espèrent nombreux pour ce rendez-vous de la fidélité
A 18H30**

MESSE DE REQUIEM

**En L'Eglise St Nicolas du Chardonnet
23 rue des Bernardins – 75005 PARIS**

Association des Familles des Victimes du 26 mars 1962

BP 20 027

95321 SAINT LEU LA FORET CEDEX

TEL 01 61 35 12 74

1^{er} mai 2014

Inauguration du Mémorial de Notre Dame d'Afrique à Théoule par Monseigneur Molinas.

10h : procession

11h : messe

Théoule Sur Mer - 06590

Des navettes sont prévues pour arriver au mémorial.

5 juillet 2014 à Paris

10h : messe à Ste Odile – Avenue Stéphane Mallarmé – 75017 – PARIS, célébrée par le Père Argouac'h à la mémoire des victimes du 5 juillet 1962 à Oran.

12h : repas au restaurant « Le Clos de Courcelles » - 214 Rue de Courcelles – 75017 Paris.

28 € par personne (s'inscrire à la Mafa avant le 1^{er} juillet)

MAFA : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris – Tel : 06 77 02 85 37

14h30 : recueillement au Quai Branly devant les colonnes du souvenir.

18h00 : ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe

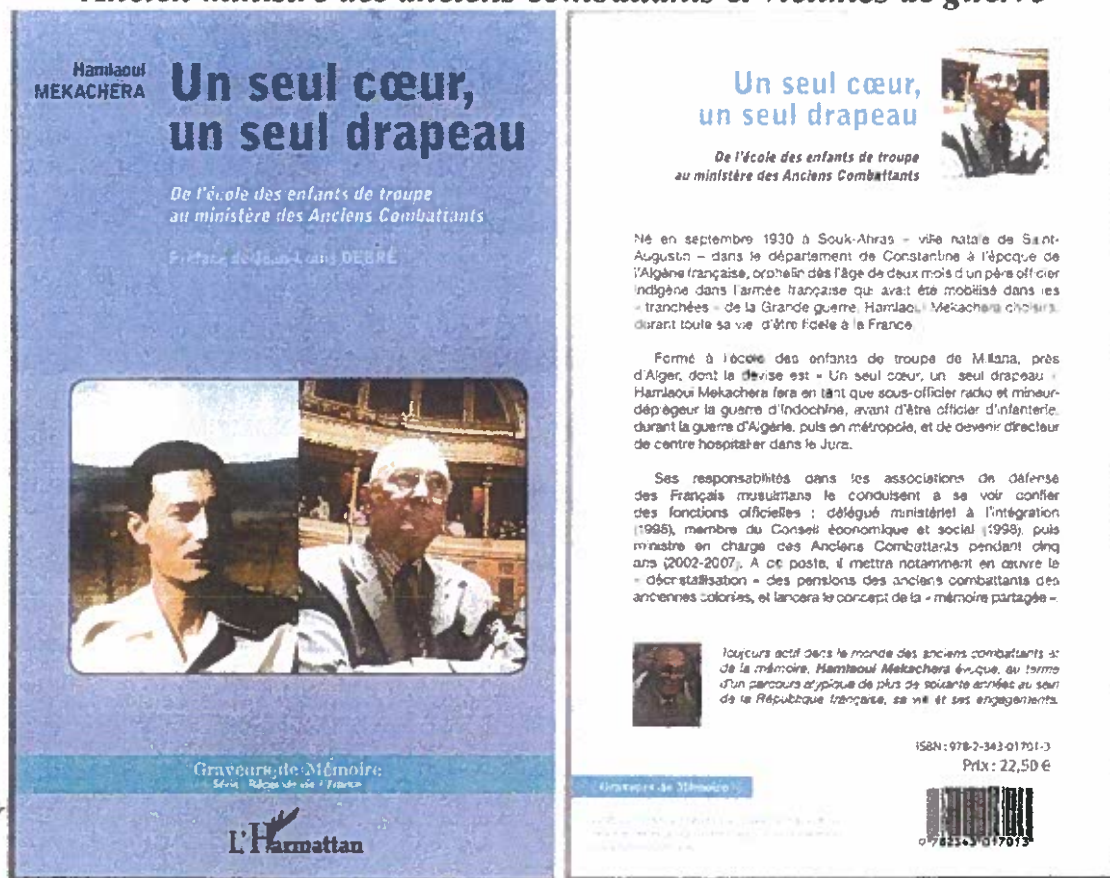


VIENT DE PARAÎTRE

UN SEUL CŒUR, UN SEUL DRAPEAU

Par Hamlaoui MEKACHERA,

Ancien ministre des anciens combattants et victimes de guerre



« *Un seul cœur, un seul drapeau !* », c'est la devise de l'école des enfants de troupe de Miliana, près d'Alger, où a été scolarisé Hamlaoui Mekachera, orphelin d'un officier indigène mobilisé durant la Grande guerre, mort des suites de ses blessures de guerre. Cette devise restera marquée chez le jeune Hamlaoui qui, à force de volonté, réussira un parcours exemplaire d'intégration sociale au sein de la République française : sous-officier durant la guerre d'Indochine, officier d'infanterie durant la guerre d'Algérie, puis, après 1962, en métropole, directeur de centre hospitalier en 1977, délégué ministériel à l'intégration (1995), membre du Conseil économique et social (1998), ministre des anciens combattants et victimes de guerre, de 2002 à 2007, où il mettra notamment en œuvre la « décrystallisation » des pensions des anciens combattants des anciennes colonies, et lancera le concept de la « mémoire partagée ».

Écrit sous forme de dialogues, ce récit fort vivant évoque un parcours atypique et soixante années de services au sein de la République française !

Éditions « L'Harmattan » ; collection « Graveurs de mémoire »

230 pages – nombreuses illustrations en couleurs

En vente par commande en remplissant le bulletin ci-dessous (avec dédicace sur demande)

BULLETIN DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Adresse électronique :

Vous prie de lui adresser ... exemplaire(s) de « *Un seul cœur, un seul drapeau* »,
au prix de 22,50 € port compris (44 € les deux) – chèque à l'ordre de « Cercle Alexis de Tocqueville »
À adresser S.V.P. à « Cercle Alexis de Tocqueville », 40, avenue d'Italie – 75013 Paris

Pour tout contact, écrire à : mekachera-diffusion@laposte.net – 06.37.30.41.08



Tout d'abord un « silo », magasin d'archives, sécurisé, climatisé et à hygrométrie dirigée où seront conservés dans les conditions optimales d'une bibliothèque professionnelle tous les documents recueillis.

Et également un bâtiment ouvert au public comportant salles de réception, de travail, ou de lecture permettant aux visiteurs, chercheurs, historiens, etc... de consulter nos archives dans un environnement optimum.

La réalisation de ce bâtiment nécessite un budget global de 4 millions d'euros TTC. Nous vous rappelons que vos dons, déductibles de l'IR ou de l'ISF, nous sont indispensables. Ils sont garantis par la Fondation de France qui les recueille, notre Fondation pour la Recherche Historique sur l'Algérie (FRHA) étant placée sous son égide. Ceci nous a valu les encouragements et le soutien des Collectivités Territoriales que nous sommes en train de solliciter pour compléter ce financement. Notre détermination, notre sérieux, les dons déjà recueillis, les surprend positivement et l'une d'entre elles nous a donné son accord pour une subvention d'investissement.

Nous sommes à votre disposition, n'hésitez pas à nous solliciter pour tous renseignements complémentaires, documents et notices de présentation dont vous pourriez avoir besoin.

Nous espérons de tout cœur vous avoir convaincus de nous rejoindre dans cette mission essentielle, nous avons besoin de vous pour concrétiser ce projet. Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous y porterez et vous assurons de nos sentiments les plus cordiaux.



Druon NOTE
Président FRHA

PJ : plaquette de présentation

Feuille de dons

ASSOCIEZ-VOUS au projet de CONSERVATOIRE NATIONAL DE LA MÉMOIRE DES FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD

Nom Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
E-mail : Tél. :

Ce conservatoire est le projet de la FRHA (Fondation pour la Recherche Historique sur l'Algérie et l'Afrique du Nord)

- Terrain acquis le 4 juin 2013 (bail emphytéotique de 99 ans)
- Permis de construire obtenu le 31 juillet 2013 n° 13001 13 J0138

☐ Je soutiens le projet d'édification du Conservatoire National de la Mémoire en effectuant un don de :

☐ 1 000 € ☐ 5 000 € ☐ 10 000 € ☐ Autre montant €

Important : Le chèque est à établir à l'ordre de la Fondation de France (FRHA n°0828)

Régime fiscal : 66% de votre don est déduit de l'IRPP (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

OU 75% de votre don est déduit de l'ISF (dans la limite de 50 000 €).

OU 5 % du CA de votre entreprise

☐ Je souhaite être plus amplement informé sur :

☐ La possibilité d'un legs ☐ La Fondation ☐ Le projet de Conservatoire

☐ Je souhaite être contacté par un responsable du projet.

Merci de nous renvoyer ce bulletin complété
(éventuellement accompagné du chèque)

CDHA - Maison Maréchal Juin - BP 30502
13091 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2
Tél. : 04 42 52 32 89 - Email : contact@cdha.fr
www.cdha.fr

Date

Signature



Octobre 2013

CHAQUE DON EST IMPORTANT

La Fondation pour la Recherche Historique sur l'Algérie vous remercie de votre soutien.

QU'EST CE QUE LE CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR L'ALGÉRIE ?

Le CDHA a vu le jour en 1974 pour répondre aux vœux de différentes personnes, pour la plupart «Rapatriés d'Algérie», désireuses d'assurer la conservation de documents en leur possession évoquant l'histoire de l'Algérie jusqu'en 1962.

Dans le même temps d'autres personnes cherchaient à consulter des livres et documents de cette nature. C'est de cette conjonction qu'est née l'idée de rassembler, tant qu'il en était encore temps, des ouvrages précieux pour fonder et sauvegarder la mémoire de cette période d'histoire de l'Algérie Française : Le Centre de Documentation Historique sur l'Algérie était né.

Deux personnes sont à l'origine de la matérialisation de l'idée : Madame Charles Vallin (ancienne vice-présidente de l'Assemblée Algérienne) et Mademoiselle Pasquier-Bronde.



Le Général de la Moricière
par Horace Vernet. 1848
(Don famille de Dampierre)

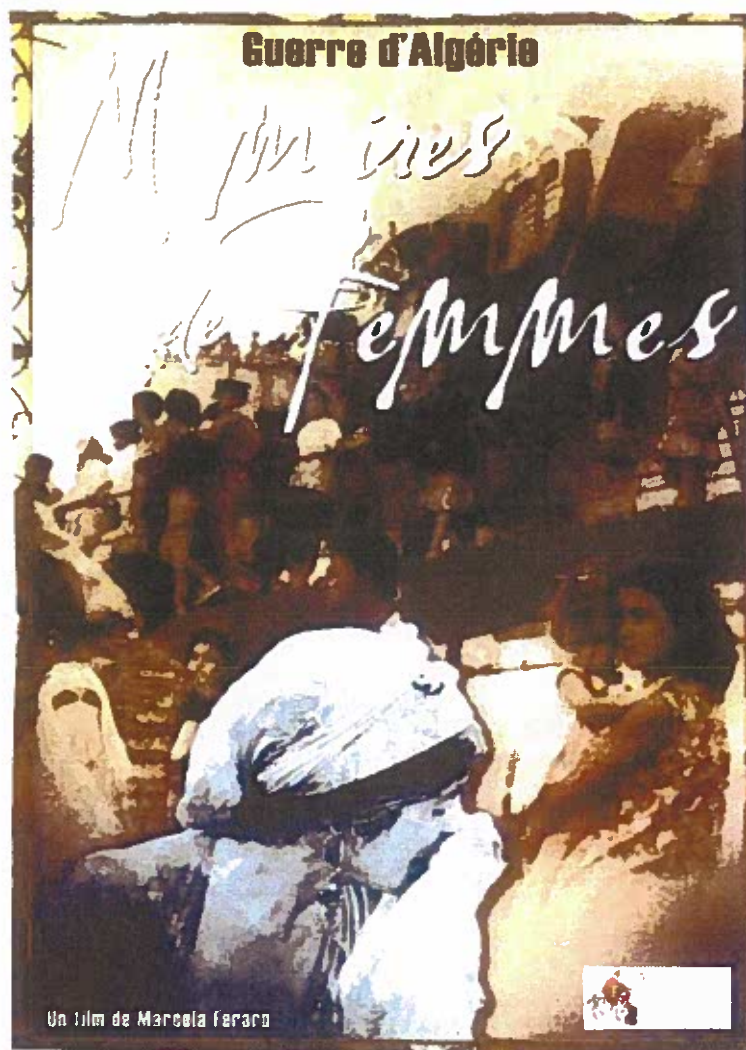
Une Association nationale est créée dans le cadre de la loi de 1901, sous la présidence de Maître Ciccolini, sénateur Maire d'Aix-en-Provence.

Son but est «rechercher partout en France et hors de France, rassembler, répertorier, conserver, pérenniser et faire connaître la documentation sous toutes les formes d'expression (histoire, littérature, art plastique, documents sonores, musique... etc.) concernant l'Algérie avant et pendant la présence française ainsi que les suites de cette présence». La bibliothèque (riche à l'époque d'un millier d'ouvrages) est inaugurée le 27 octobre 1975.

Reconnue d'utilité publique le 30 septembre 1985, le Centre de Documentation Historique sur l'Algérie est maintenant installé dans la Maison Maréchal JUIN - 29, Avenue de Tübingen - 13090 Aix-en-Provence et possède une délégation à la Maison des Rapatriés de Nice.

LES MISSIONS DU CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR L'ALGÉRIE

- Conserver et classer les documents collectés ou acquis, en veillant à l'intégrité et l'accessibilité de ceux-ci.
 - Mettre ces documentations à disposition des publics intéressés : étudiants et chercheurs, enseignants, personnes originaires d'AFN, leurs descendants et amis...
 - Cataloguer nos documents et rendre les notices disponibles sur Internet (www.cdha.fr)
 - Faciliter la réalisation de travaux en relations avec ces documentations.
 - Éditer la revue « Mémoire Vive ».
 - Réaliser « La Lettre d'Information du CDHA »
 - Gérer des groupes de travail sur des thèmes divers et des activités variées
 - Réaliser ou participer à des expositions sur des thèmes allant de la vie de personnages célèbres à la célébration d'événements historiques ou à la présentation de réalisations concernant l'œuvre française en Algérie (culture, architecture, infrastructures, économie...).
- ### SES MOYENS
- Adhésions
 - Dons (en nature ou en espèces)
 - Nos partenaires : La ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Général 13, le Conseil Régional PACA, la Mission Interministérielle aux Rapatriés et la ville de Marseille.



La guerre d'Algérie fut aussi affaire de femmes. Enjeu et actrices du conflit elle y prirent une part croissante. Elles en furent aussi bien souvent les victimes.

Ce film a pour ambition de donner la parole à quelques unes d'entre elles. Dans leur diversité ces témoignages illustrent la complexité de cette guerre. Il ne prétend pas la raconter, mais la montrer telle qu'elles l'ont vécue.

Arabes, Berbères, Juives, Européennes de diverses confessions, elles ont été prises dans le tourbillon d'une histoire tragique qui a bouleversé leur destin.

Beaucoup ont perdu leurs proches, leurs biens, leur pays, d'autres leur vie ou leur âme.

Ce document contribue aussi à nourrir la réflexion sur la place et le rôle de la femme dans les pays musulmans, à l'heure où de grands bouleversements affectent sa condition dans nombre d'entre eux.

Conseillers historiques : Daniel LEFEUVRE / Diane SAMBRON / Frédéric GUELTON

Produit par Secours de France / www.secoursdefrance.com

Trois administrateurs de la MAFA, Monique CHAVRONDIER, Christiane CROS DECOUFLE et Colette DUCOS ADER ont témoigné dans cet émouvant documentaire

Pour commander ce DVD : Envoyer un chèque de 17 € TTC à l'ordre de VLODICOM à l'adresse suivante :

DGAMF – GUERRE D'ALGERIE / MEMOIRES DE FEMMES

1 rue Emmanuel CHABRIER

78330 FONTENAY LE FLEURY

Téléphone : 06/69/56/80/00

N'oublions pas nos racines !

Naissance à Alger de la Caisse
Centrale de la Mutualité Agricole
d'Afrique du Nord

1907

Création de la Caisse d'Assurance et de
Prévoyance Mutuelle Agricole (Capma)

1955

1962

Installation rue de Monceau

Naissance de la Caisse d'Assurance et
de Prévoyance Mutuelle
Interprofessionnelle (Capmi)

1963

Création de la Mafa (Maison des
Agriculteurs Français d'Algérie)

1976

MGA rejoint Monceau Assurances

1992

Fusion de Capma et de Capmi

1995

2002

Naissance de Monceau
Retraite & Épargne (MRE)



Union
des Mutuelles
d'Assurances
Monceau

centrale
Mutuelle
de réassurance

Monceau
Général Assurances

Pôle Non Vie

**Capma
& Capmi**
CAISSA ALGERIA, ASSURANCE LA VIE

Monceau
Retraite & Épargne

Pôle Vie

www.monceauassurances.com